



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA LOZERE

LE PREFET

Mende, le 21 mai 2013

Monsieur le député,

Par courrier du 30 mars 2013, vous me demandez de vous faire part de ma position concernant les opérations de lâchers de poissons d'élevage dans les milieux naturels effectuées par certaines associations de pêche à l'occasion de l'ouverture dans le département de la Lozère.

Dans sa lettre, l'association VET'EAU cite notamment l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Meyrueis, qui pratique le déversement de truites d'élevage dans les eaux de la Jonte et de la Brèze classées en première catégorie.

Les AAPPMA, conformément à l'article L. 434-3 du code de l'environnement, contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole.

A ce titre et de par leurs obligations statutaires, elles doivent privilégier les bonnes pratiques en faveur de la qualité des milieux et de la préservation du patrimoine piscicole.

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) présente les rivières de la Jonte et de la Brèze comme des milieux conformes pour lesquels une gestion piscicole patrimoniale est préconisée.

Aussi, d'une manière générale et plus particulièrement sur les eaux de la Jonte et de la Brèze, il convient de veiller au maintien d'un patrimoine halieutique de qualité afin de favoriser le développement d'une activité touristique autour de la pratique de la pêche.

Pour ce faire, mes services vont se rapprocher de la fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique afin de rechercher les moyens d'information et d'incitation favorables aux pratiques respectueuses du patrimoine halieutique autochtone.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Philippe VIGNES

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
député de la Lozère
3 allée Piencourt
48 000 - MENDE